

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 08 DECEMBRE 2022**

Délibération n°2022.12.216
Approbation du Schéma des Mobilités

LE HUIT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT DEUX à 18 h 00, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 02 décembre 2022

Secrétaire de Séance: Gérard DEZIER

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **58**

Nombre de pouvoirs: **13**

Nombre d'excusés: **4**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Françoise COUTANT, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Valérie DUBOIS, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Sylvie PERRON, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean-Philippe POUSSET, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir :

Jean-Claude COURARI à Isabelle MOUFFLET, Jean-Luc FOUCHIER à Nathalie DULAIS, Jean-Jacques FOURNIE à Séverine CHEMINADE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Fabienne GODICHAUD à Brigitte BAPTISTE, Sandrine JOUINEAU à Zalissa ZOUNGRANA, Gérard LEFEVRE à François ELIE, Raphaël MANZANAS à Christophe DUHOUX, Corinne MEYER à Benoît MIEGE-DECLERCQ, Catherine REVEL à Gérard DESAPHY, Valérie SCHERMANN à Valérie DUBOIS, Zahra SEMANE à Jean-François DAURE, Roland VEAUX à Jacky BONNET,

Excusé(s):

Sabrina AFGOUN, Françoise DELAGE, Chantal DOYEN-MORANGE, Marcel VIGNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_216-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022

Publication : 13/12/2022

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2022

**DÉLIBÉRATION
N° 2022.12.216**

MOBILITES

Rapporteur : Monsieur GERMANEAU

APPROBATION DU SCHEMA DES MOBILITES

Contexte et enjeu politique

Le projet d'agglomération GrandAngouleme 2030, approuvé en décembre 2021, détermine les priorités de l'action publique de l'agglomération pour les années à venir.

Il fixe notamment comme objectif la réalisation d'un Schéma des Mobilités définissant la stratégie de l'agglomération pour une mobilité au plus près des besoins du territoire, en cohérence avec les enjeux de cohésion territoriale et sociétale, de transition écologique et numérique, et en adéquation avec les ressources de l'agglomération.

Ce schéma des mobilités vise à répondre à deux principaux enjeux :

- d'une part, faire émerger une vision globale de la mobilité, dépassant les actions opérationnelles et/ou de court terme, permettant de coordonner et prioriser les différentes démarches en cours ou à venir,
- d'autre part, compte tenu des caractéristiques du territoire, proposer des solutions de mobilités adaptées à chaque contexte territorial, notamment des alternatives à l'autosolisme dans les territoires peu denses.

Il s'agit d'un document cadre politique qui a pour ambition de fixer la feuille de route de l'agglomération et de ses partenaires sur les mobilités à horizon 5 ans et 10 ans.

Le pilotage et la démarche d'élaboration du projet

Le projet de schéma des mobilités est porté par le vice-président en charge des mobilités durables, M. Germaneau, et les conseillers délégués aux mobilités, M. Martial et M. Perez. Un comité de pilotage dédié a été constitué spécifiquement afin de suivre son déroulement.

Le schéma s'est construit autour de plusieurs étapes avec l'appui de l'A'Urba (Agence d'Urbanisme Bordeaux Aquitaine) :

- ✓ Analyse du contexte, de juin à septembre 2021 :
Entretiens et ateliers avec les partenaires ; Analyse croisée des études, démarches et travaux menés sur la mobilité ; Rédaction d'un «rapport d'étonnement de l'agence» ; Présentation/partage de ce rapport en groupe de travail en juillet 2021 et en Copil en décembre 2021.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_216-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022
Publication : 13/12/2022

- ✓ Définition des orientations/objectifs du projet de Schéma, de décembre 2021 à avril 2022 :
Travail politique via 5 ateliers territoriaux proposés aux 38 communes en décembre 2021 ; Rédaction d'une version projet du Schéma des mobilités ; Présentation/partage en groupe de travail et en Copil en mai 2022 ; Phase de recueil de contributions (communes + copil) en juin 2022.
- ✓ Partage/Enrichissement du projet de Schéma, de juin à décembre 2022 : Saisine du Conseil de développement en juin avec contribution pour mi-novembre 2022 ; partage du projet via 5 ateliers territoriaux proposés aux 38 communes en septembre/octobre 2022 ; partage du projet via 2 tables rondes proposées aux acteurs institutionnels en septembre 2022 ; Phase de recueil des contributions des communes/partenaires jusqu'à mi-octobre 2022 ; Présentation/partage en Copil mi-octobre 2022 ; Mise au point d'une version amendée du schéma des mobilités.

Le projet « Schéma des mobilités »

Le diagnostic et les ateliers territoriaux ont permis de mettre en relief les grands enjeux de mobilité sur le territoire de GrandAngoulême. Quatre grandes orientations, ou quatre « Défis à relever », ont ainsi émergé pour le schéma des mobilités : Résoudre les problèmes de mobilités de certains publics ; Répondre à l'urgence climatique par une mobilité plus sobre et moins polluante ; Relier et rapprocher services et habitants ; Offrir des réponses adaptées à la diversité des modes de vie.

La feuille de route se décline ensuite autour de 10 objectifs qui viennent répondre selon une approche systémique aux 4 orientations.

10 objectifs pour le schéma des mobilités

- 1 Rendre le réseau de transports collectifs + attractif
- 2 Repenser et adapter l'usage de la voiture
- 3 Partager la voirie et les espaces publics
- 4 Rendre le territoire plus cyclable
- 5 Accompagner les changements de comportements
- 6 Faciliter la mobilité grâce aux nouveaux outils numériques
- 7 Définir et mettre en œuvre une stratégie de logistique urbaine
- 8 Enclencher un ensemble de mesures sur des secteurs pilotes
- 9 Articuler le schéma des mobilités avec les actions relevant d'autres politiques publiques
- 10 Connaître les pratiques de mobilité, Evaluer le Schéma des mobilités

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_216-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022
Publication : 13/12/2022

Pour chaque objectif, un programme d'actions est proposé et détaillé ci-après. Les éléments relatifs aux modalités de mise en œuvre de ces actions (coût estimatif ou ressources GrandAngoulême ; calendrier prévisionnel ; principaux indicateurs pour l'évaluation) sont précisés dans le projet « Schéma des mobilités » figurant en annexe de la présente délibération.

Le document a été nourri et enrichi par les échanges issus des différentes réunions conduites dans le cadre de la démarche : ateliers avec les communes de décembre 2021 et de septembre-octobre 2022, tables rondes avec les partenaires de septembre 2022, groupes de travail mobilités et comités de pilotage tout au long du projet. Il intègre également un avis intermédiaire du Conseil De Développement (CDD) qui servira de support à une Contribution définitive à intervenir en janvier 2023. Les propositions du CDD viendront ensuite enrichir le Schéma des Mobilités, dans le cadre de sa mise en œuvre, tout comme les propositions issues de la démarche Carteclima !.

Programme d'actions du schéma des mobilités :

1 - Rendre le réseau de transports collectifs plus attractif

- Faire évoluer le réseau Möbius (lignes régulières + Transport à la demande) et le réseau scolaire ; Renforcer le maillage transport collectif secondaire (tester des services « périurbains », expérimenter le renforcement de services scolaires) ; Coopérer avec la Région pour l'utilisation du réseau régional et le développement des offres dans une logique de complémentarité et d'intermodalité des services ;
- Mettre en place une navette de centre-ville ; Engager le BHNS phase 2 et la réflexion sur la désaturation des transports collectifs ;
- Poursuivre la mise en accessibilité des stations bus ; Soutenir les projets de mobilité solidaire ; Etudier une évolution vers une tarification sociale des transports.

2 - Repenser et adapter l'usage de la voiture

- Développer le covoiturage (mise en œuvre du schéma des aires; Plateforme Modalis avec outils de mise en relation) ;
- Définir une stratégie pour une mobilité automobile décarbonée (accompagner les communes dans le déploiement d'infrastructure de recharge de véhicules électriques en articulation avec la démarche SDIRVE (schéma directeur des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques) du SDEG ; Étudier l'opportunité de services d'autopartage ;
- Définir des stratégies de stationnement cohérentes via le projet carteclima! ; Etudier l'opportunité d'une ZFE (zone à faibles émissions) dans ce cadre.

3 - Partager la voirie et les espaces publics

- Développer les lieux d'intermodalité : Finaliser le pôle d'échanges multimodal Sud Angoumois et la réouverture de la halte ferroviaire ; Expérimenter un «Parking +» prototype ; Etudier l'opportunité de créer un pôle d'échanges sur le site Barouilhet ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_216-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022
Publication : 13/12/2022

- Définir un Schéma directeur des zones économiques avec un volet mobilité (partage de la voirie/stationnement) ; Définir des orientations sur l'apaisement des centre-bourg et des voies pénétrantes via le projet carteclima!.

4 - *Rendre le territoire plus cyclable*

- Soutenir la création d'itinéraires cyclables (fonds de concours aux communes) ; Poursuivre les travaux Val de Charente ; Etudier la faisabilité d'aménagements (voirie communautaire et itinéraires du schéma cyclable) ;
- Pérenniser le dispositif de primes pour l'achat de vélo à assistance électrique ; Tester un service de vélos en libre-service ; Expérimenter des actions « vélos » ;
- Animer la politique cyclable / accompagner techniquement les communes / impulser une culture vélo / communiquer pour valoriser le vélo ;
- Evaluer et faire évoluer le service de location möbius (nombre et type de vélos, tarification).

5 - *Accompagner les changements de comportements*

- Renforcer la communication / l'information sur les solutions de mobilité ;
- Impulser une politique très volontariste de conseil en mobilité (employeurs, grand public, établissements scolaires....) ;
- Définir un programme d'actions ambitieux pour accompagner les changements de comportements : mener une nouvelle stratégie d'accompagnement des employeurs (logique collective en priorité) ; Mettre en place des actions auprès des établissements d'enseignement ; Expérimenter un Plan de mobilité de « Zone » ; Etudier la mise en place d'un « réseau d'Ambassadeurs » ; Accompagner la prise en main des outils numériques.

6 - *Faciliter la mobilité grâce aux nouveaux outils numériques*

- Mettre en place via Nouvelle Aquitaine Mobilité une plateforme digitale de Mobilité intégrée : Recherche d'itinéraires tous modes confondus, Achat de titres de transport dématérialisés monomodaux ou multimodaux (TER+bus par ex), Mise en relations et réservation de trajets entre covoitureurs , Location de vélos à assistance électrique...
- Engager une refonte des sites internet STGA et GrandAngoulême ;
- Engager une réflexion pour mettre en place des applications de mobilité citoyenne : incitation à la mobilité décarbonée en échange de bons d'achat dans les commerces locaux.

7 - *Définir et mettre en œuvre une stratégie de logistique urbaine*

- Élaborer une charte relative à la logistique urbaine avec les acteurs économiques de GrandAngoulême via la démarche nationale InTerLud ;
- Définir une stratégie sur la logistique via le projet carteclima!.

8 - *Enclencher un ensemble de mesures sur des secteurs pilotes*

- Identifier des secteurs pilotes (groupe de communes, zone d'activité, groupe d'établissements scolaires...), les projets à engager et la méthodologie de mise en œuvre/évaluation ;
- Mettre en place des expérimentations.

9 – *Articuler le Schéma des mobilités avec les actions relevant d'autres politiques publiques*

- Elaborer un Plan de Mobilité (ex PDU) via le projet carteclima! ;
- Intégrer les enjeux de mobilité en transversalité dans le projet carteclima! : polarités de services, coordination urbanisme-transport, déploiement des infrastructures et services numériques...
- Définir la stratégie de verdissement de la flotte GrandAngoulême intégrant le parc bus.

10- *Connaître les pratiques de mobilités, Evaluer le Schéma des mobilités*

- Réaliser une Enquête Mobilité Certifiée Cerema, EMC2,
- Faire vivre un Observatoire de la mobilité et contribuer aux Observatoires transversaux ;
- Approfondir les modalités de mise en œuvre/concertation/évaluations du Schéma des mobilités.

Le schéma des mobilités s'inscrit pleinement dans le projet d'agglomération de GrandAngoulême :

- en développant une approche par publics, tournée vers le quotidien vécu par les habitants ;
- en cherchant à décarboner la mobilité, par le développement d'alternatives et de nouveaux modes de déplacements ;
- en visant une desserte équilibrée et équitable du territoire par les différents modes de déplacements.

Ce schéma constitue par ailleurs le socle sur lequel le volet Mobilités du PLUI-M (Plan de Mobilité de GrandAngoulême au sens de l'article L1214-2 du code de transports) sera élaboré au travers du projet carteclima !. La concertation avec les citoyens sur les mobilités durables sera engagée dans ce cadre.

Je vous propose :

D'APPROUVER le projet « Schéma des Mobilités ».

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_216-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022
Publication : 13/12/2022

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer tous documents s'y référant.

Pour : 71 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_216-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022
Publication : 13/12/2022



Avis intermédiaire

« Schéma des mobilités »

Conseil communautaire du 8 décembre 2022

Avis annexé au « Schéma des mobiliés »

Marjolaine PINEL, Animatrice du groupe
Marie-Madeleine VINCENT, Co-présidente



1. Éléments de contexte et de cadrage

- Saisine de GrandAngoulême reçue fin juin 2022 ;
- Avis sur le Schéma des mobilités (version 8 de juillet 2022) ;

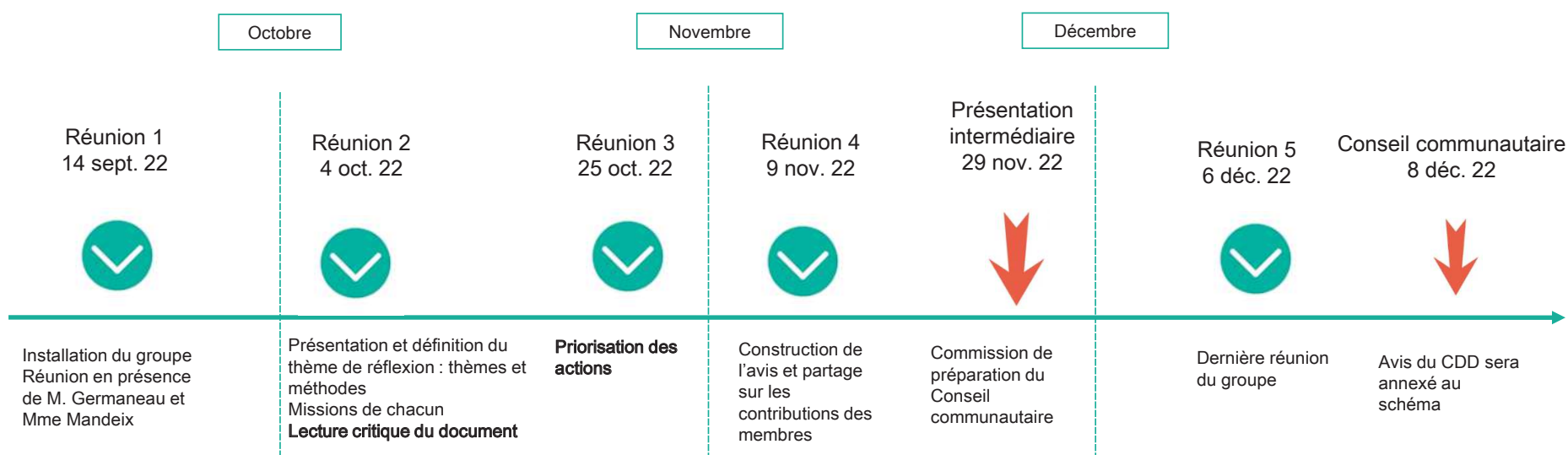
Cadrage de la saisine

Lecture « critique » sur le document dans son ensemble

Priorisation des 10 fiches actions

Avis annexé au Schéma des mobilités et suivi des propositions du Conseil de développement

2. Planning du groupe projet



Travail de rédaction en intersession

3. Présentation du groupe

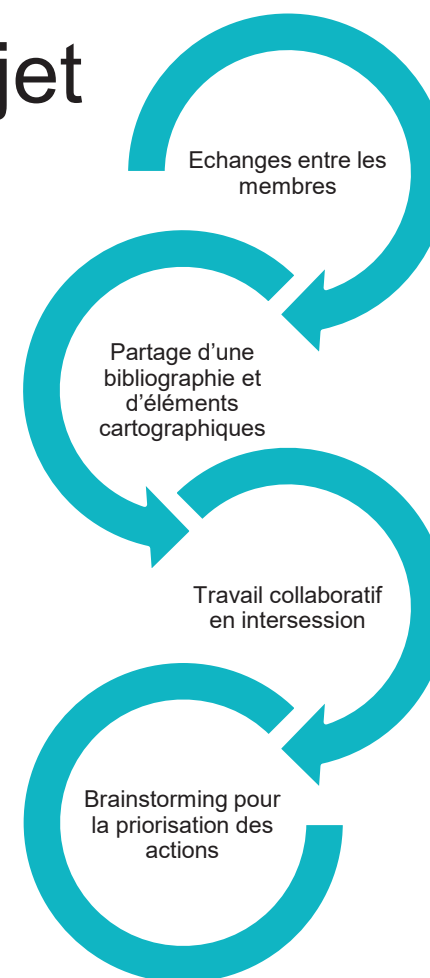
ALLAFORT	Dominique	Habitant de La couronne
BERGE	Christian	Habitant de Garat
BOUSCARY	Michel	Habitant d'Angoulême
DOUMIC	Sébastien	Association ICAMAGA
FAUCONNET	Carole	Ecole de la 2 ème chance
HUART	Julien	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
LACHGAR	Salmi	Représentant de Magnac - sur - Touvre
LANGELIER	Bernard	AAPEL
LAROUSSARIE	Line - Ange	Habitante de Fléac
LEBAS	Michèle	Représentante de la commune de Marsac
MAINFROID	Mickaël	Représentant de la commune de Champniers
MENARD	Jean Claude	Association MOUVIBUS
MERCIER-BILLOUT	Danièle	UDAF
MESNARD	Yves	Association Valentin Haüy
NEDELEC	Benjamin	Représentant de la commune de Soyaux
PINEL	Marjolaine	Habitante d'Angoulême
ROUGIER	Hugo	Représentant de la commune de Dignac
VINCENT	Marie-Madeleine	Habitante d'Angoulême

A noter :

- Bonne représentativité des trois collèges ;
- Présence d'associations ;
- Vision partagée entre les usagers et les associations.
- Communes rurales présentes avec leur vision et utilisation des mobilités.

4. Méthodologie du groupe projet

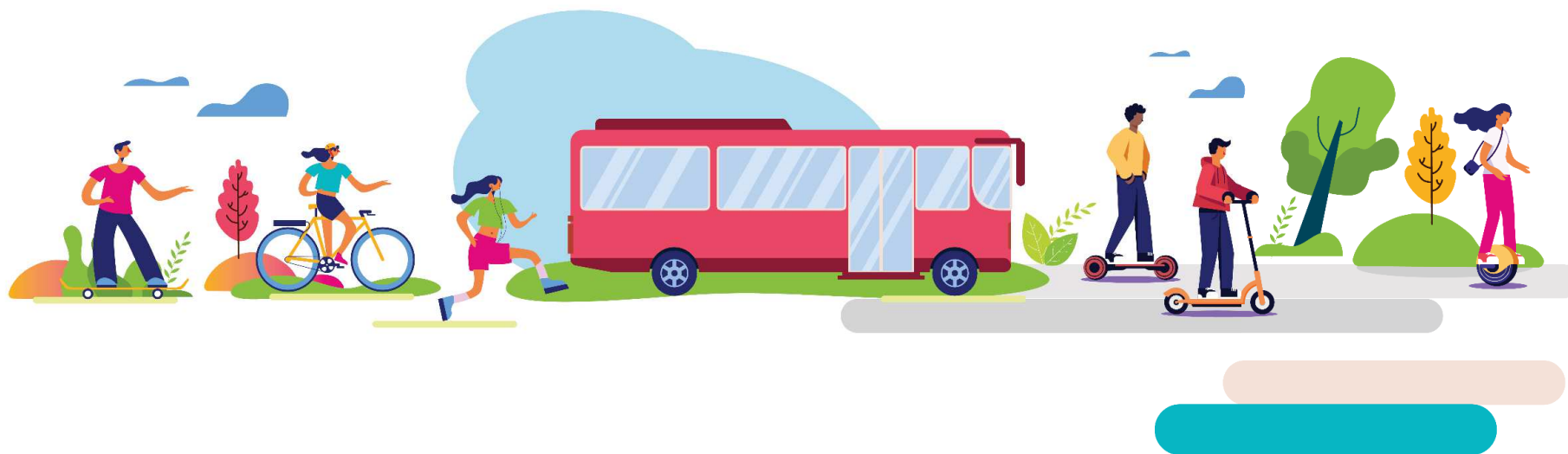
- Rappel : **délai court** pour rendre l'avis sur un document très dense ;
- **Vision globale** sur le document sans se focaliser sur un objectif en particulier ;
- Une attention portée à **l'ensemble du territoire** (rural et urbain) et à tous les publics.



5. Avis sur le Schéma des mobilités

« Pour un changement radical de la Mobilité sur le territoire du Grand Angoulême : ambitieuse, équitable et écologique »

- Lecture critique
- Priorisation des actions



5. Avis sur le Schéma des mobilités

Problématiques et enjeux

6 enjeux identifiés dans le rapport d'étonnement :

- 1 - Territoriaux
- 2 - Environnementaux
- 3 - Comportementaux
- 4 - Sociaux
- 5 - Connaissance des pratiques
- 6- Gouvernance

- Les problématiques sont clairement identifiées ;
 - Les constats et les contraintes sont énoncés ;
 - Une bonne étude détaillée du territoire.
- ⇒ Ils mériteraient un approfondissement ;
- ⇒ Développer une mobilité systémique qui prend en compte tous ces enjeux.

5. Avis sur le Schéma des mobilités

Problématiques et enjeux

Le groupe a identifié les problématiques suivantes liées au territoire du Grand Angoulême :

- Une concurrence entre les différentes mobilités ;
- Une mobilité équitable ;
- L'urgence écologique et la cohésion sociale.

5. Avis sur le Schéma des mobilités

Lecture critique

- Ce schéma des mobilités doit s'inscrire dans une **approche systémique et cohérente en lien avec les autres politiques publiques portées par Grand Angoulême** :

- Urbanisme ;
- Opérations de renouvellement urbain ;
- Soutien au développement économique dont l'avis sur l'implantation des zones commerciales ;
- Cohésion sociale et territoriale ;
- Accès aux équipements structurants (culturels et sportifs).

Il doit trouver sa traduction constante et évaluable dans le PLUi notamment.

5. Avis sur le Schéma des mobilités

Lecture critique

- Il nécessite également une **articulation avec les autres politiques publiques** portées par :
 - l'État ;
 - le Conseil Départemental ;
 - la Région Nouvelle Aquitaine.

5. Avis sur le Schéma des mobilités

Lecture critique

- Le Schéma des mobilités : **une juxtaposition de mesures sans vision d'ensemble ni véritable cap ;**
- Manque de données sur les pratiques des habitant.e.s ;
- Pas d'objectif et de vision claire ;
- Des actions pensées en « silo » et pas en réseaux ;
- **Rapport d'étonnement : des constats justes à développer.**

5. Avis sur le Schéma des mobilités

Priorisation des actions

- Proposition du Conseil de développement : **pas de hiérarchie des 10 actions mais un objectif clair.**
- Nécessité d'être **ambitieux** face aux enjeux d'aujourd'hui et demain : accepter de **défavoriser la voiture** pour favoriser d'autres mobilités.
- Comment limiter aujourd'hui, à court et moyen terme, l'**usage de la voiture solo** dans le territoire du Grand Angoulême, tout en améliorant la mobilité de **tous les publics**, en **campagne** comme en **ville** ?

5. Avis sur le Schéma des mobilités

Priorisation des actions

- Les enjeux écologiques, sociaux et économiques sont liés ;
- Adaptation aux différents publics et besoins (jeunes sans voitures, personnes isolées, personnes handicapées...)
- Réduire drastiquement la voiture partout où c'est possible en proposant de vraies alternatives.

5. Avis sur le Schéma des mobilités

Priorisation des actions

Des particularités territoriales à prendre en compte

- Un territoire hétérogène : rural / urbain , ville haute / basse ;
- La configuration géographique, le passage de 16 à 38 communes avec des zones rurales importantes et des unités de vie nombreuses et clairsemées ;
- De fait, des populations qui n'ont pas les mêmes besoins.

5. Avis sur le Schéma des mobilités

Priorisation des actions

Environnement / Transition écologique

- L'urgence écologique : les transports en communs et les mobilités douces doivent devenir des modes de transports plus intéressants pour la population que la voiture seule.
- Le schéma des mobilités ne peut être dissocié de la problématique du trafic important des poids lourds sur la RN10.

Propositions

- Des services et infrastructures disponibles :
 - Efficaces et rapides ;
 - Sécurisés et agréables ;
 - Abordables pour tous et écologiques.

5. Avis sur le Schéma des mobilités

Priorisation des actions

Urbanisme et infrastructures

- Développer une mobilité intercommunale cohérente (réseau de bus, schéma cyclable intercommunal, cheminement piéton sécurisé, etc.)
- Des études précises et rigoureuses et généraliser un « **urbanisme tactique** » pour tester des dispositifs (sites pilotes par exemple).

Propositions

- Enquêtes sur les besoins et les usages ;
- Expérimentation longue et études ;
- Aménagement qui s'appuie sur les résultats ;
- Analyse des impacts et ajustements mineurs.

5. Avis sur le Schéma des mobilités

Priorisation des actions

Comportements / Connaissance des pratiques / Gouvernance

Le GrandAngoulême, sur proposition du CDD, a adopté une charte de la participation citoyenne en amont et en aval de la mise en œuvre de ses décisions politiques.

Le schéma des mobilités devrait intégrer cette même dynamique en mettant en place des processus de participation citoyenne. Ils permettraient de recueillir la parole des habitants sur la question des usages et des correctifs à apporter.

Propositions

- Mettre en place des études sur les pratiques des habitant.e.s ;
- Accompagner les changements de comportements ;
- Cette participation citoyenne peut revêtir plusieurs formes :
 - Avec les structures constituées (CDD. Comités de Quartier, etc.)
 - En direct – aller vers les habitants.

5. Avis sur le Schéma des mobilités

Priorisation des actions

Cohésion sociale et territoriale

Au delà des mesures d'adaptation, d'intégration, la notion de territoire inclusif doit en être le fil conducteur en raison :

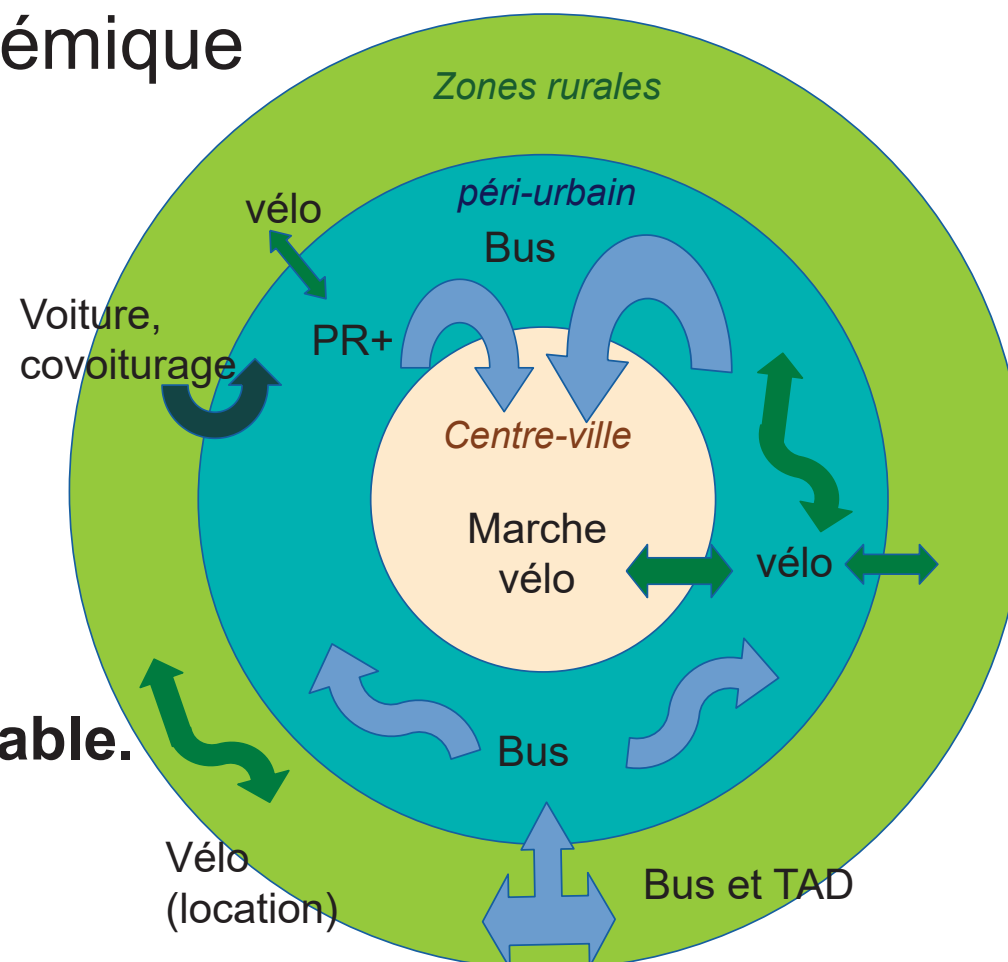
- du vieillissement croissant de la population, avec des phénomènes de dépendance,
- des politiques publiques en faveur du maintien à domicile,
- de l'augmentation de la précarité économique,
- de la place des personnes en situation de handicap, dont l'accès à l'emploi et à la vie sociale
- de la configuration géographique.

Propositions

- Développer une offre différenciée et constante selon les besoins (personnes à mobilité réduite, isolées, etc.) ;
- Cet enjeu de cohésion sociale et territoriale doit être appréhendé en cohérence avec les compétences du Conseil Départemental en direction des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

6. Pour une mobilité systémique

- Schéma des priorités adapté au territoire ;
- Réduire la place de la voiture sur la chaussée ;
- Penser les **inter-mobilités** ;
- **Développer une mobilité équitable.**



> Une démarche inclusive dans le cadre de **Cartéclima**.

3. Prochaines étapes

- Prochaine réunion du groupe le **6 décembre**
- Le groupe envisage de fusionner avec le groupe projet *Cartéclima*.





Merci de votre attention

**Donnons notre regard
sur le territoire de demain.**